

**MAIRIE DE MALAFRETAZ****N°2025-38****Extrait du registre des délibérations**

Séance du 21 juillet 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le vingt et un juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 17 juillet 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY,

Excusés : Mme Sandra PENIN (ayant donné pouvoir à Sylvain Belfis), Mme Sandra RUCH (ayant donné pouvoir à Laurie PASCAL),

Secrétaire de séance : Mme Dominique MICHEL

**APPROBATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Vu la délibération n°2023-24 du 13 juin 2023 approuvant le règlement du restaurant scolaire.

Vu la délibération n°2025--38 du 21 juillet 2025 fixant les tarifs applicables au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Le projet du règlement est annexé à la présente délibération, il définit les conditions d'inscription, de réservation, de fonctionnement, les tarifs et les modalités de facturation. Il comprend également la Charte du Restaurant scolaire.

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire de Malafretaz ci-annexé.

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 29 JUIL. 2025

Publiée le 29 JUIL. 2025

Le Maire,  
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20250721-2025-38-DE  
Date de réception préfecture : 29/07/2025

**MAIRIE DE MALAFRETAZ**

**N°2025-38**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le règlement du restaurant scolaire ci-annexé applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire de Malafretaz à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce règlement et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Dominique Michel



Le Maire,  
Gary Leroux

  
